

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FERQUES

DEPARTEMENT PAS DE CALAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT
BOULOGNE SUR MER

CANTON DE
DESVRES

Séance du
26 septembre 2022

Délib. 2022-32

L'An Deux mille Vingt-Deux

Le vingt-six septembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis JOLY, Maire, en suite de convocation en date du vingt-et-un septembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de : Madame Claire SONZOGNI (pouvoir à Monsieur Arnaud LACHERÉ), Madame Marie-Christine ROCK (absente excusée), Madame Karine DELLERIE (absente excusée), Madame Audrey LEMAIRE, Monsieur Guy SENECHAL.

Aurélien FOURRIER est élue secrétaire

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du vingt-sept juin 2022,

Une procédure de recrutement a été lancée dans le cadre du remplacement de l'agent en charge de la comptabilité. Celle-ci donnera lieu à l'arrivée le 1^{er} octobre d'une agent au grade de Rédacteur Principal 2^{ème} classe.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet et de modifier ainsi le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

OBJET :

Création d'un
poste de rédacteur
principal 2^{ème}
classe –
Modification du
tableau des
effectifs

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN SOUS-PREFECTURE

LE 23/09/2022
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

DU 23/09/2022

Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la création d'un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet et modifie ainsi le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire



D. JOLY

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN SOUS-PREFECTURE
LE 27 SEP 2022
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 27 SEP 2022
Le Maire.

Transmis à :

- Madame la Sous-Préfète de Boulogne Sur Mer ;
- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
 APRES DEPOT EN SOUS-PREFECTURE
 LE 23/09/2022
 ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
 DU 23/09/2022
 Le Maire

COMMUNE DE FERQUES

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 26 SEPTEMBRE 2022

GRADE OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTES OUVERTS AU 27 JUIN 2022	POSTES A CREE OU A SUPPRIMER AU 26 SEPTEMBRE 2022	POSTES BUDGETAIRES	DONT TNC	TOTAL POSTES INSCRITS AU TABLEAU DES EFFECTIFS
FILIERE ADMINISTRATIVE		6		7	0	7
Attaché Territorial	A	2		2	0	2
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B	0	+1	1	0	1
Adjoint administratif	C	2		2	0	2
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2		2	0	2
FILIERE ANIMATION		2		2	0	2
Animateur	B	1		1	0	1
Adjoint d'animation	C	1		1	0	1
FILIERE CULTURELLE		1		1	1	1
Adjoint du patrimoine	C	1		1	1	1
FILIERE TECHNIQUE		13		13	5	13
Agent de maîtrise principal	C	1		1	0	1
Agent de maîtrise	C	2		2	0	2
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	3		3	1	3
Adjoint technique	C	7		7	4	7
FILIERE SOCIALE		1		1	1	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	1		1	1	1
TOTAL		23		24	7	24

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 062-216203299-20220926-2022_32-DE

Le Maire



Denis JOLY